UNIVERSITÉ DE PARIS

FACULTÉ DE PHARMACIE



PALMARÈS

DES PRIX DÉCERNÉS A LA SUITE DES CONCOURS

DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1931-1932

Ce Palmarès a été imprimé et distribué à tous les Étudiants en pharmacie, grâce à la générosité de la " SOCIÉTÉ DES AMIS DE LA FACULTÉ DE PHARMACIE DE PARIS".

MELUN
IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE
—
1932

UNIVERSITÉ DE PARIS

FACULTÉ DE PHARMACIE



PALMARÈS

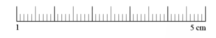
DES PRIX DÉCERNÉS A LA SUITE DES CONCOURS

DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1931-1932

Ce Palmarès a été imprimé et distribué à tous les Étudiants en pharmacie, grâce à la générosité de la " SOCIÉTÉ DES AMIS DE LA FACULTÉ DE PHARMACIE DE PARIS ".

MELUN
IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE

1932



SOCIÉTÉ DES AMIS
DE LA FACULTÉ DE PHARMACIE
DE PARIS

Reconnue d'utilité publique.

(Décret du 8 janvier 1927.)



BUT. — *Donner son appui moral et financier à la Faculté pour développer ses collections, augmenter les richesses de sa bibliothèque, subventionner ses laboratoires, afin de favoriser les travaux, l'enseignement et les études qui y sont poursuivis.*

ÉTUDIANTS, vous recevez à la Faculté un enseignement qui vous aidera toute votre vie dans l'exercice de votre profession ; au moment de la quitter avec votre diplôme, inscrivez-vous à la Société ; vous resterez ainsi en contact avec elle et contribuerez, dans la mesure de vos moyens, à sa prospérité.

PHARMACIENS, vous êtes appelés, pour vous éclairer dans les obligations croissantes qui vous incombent, à utiliser les services compétents de la Faculté ou les conseils de ses maîtres ; adhérer à la Société est pour vous un devoir qui s'allie à votre intérêt.

INDUSTRIELS, vous bénéficiez, directement ou indirectement, des travaux entrepris dans ses laboratoires, vous êtes souvent amenés à solliciter les avis éclairés des chercheurs et des savants dont elle constitue la pépinière : faites en retour une part dans votre budget à la Société et aux œuvres qu'elle entreprend en faveur de la Faculté.

COTISATIONS

On peut s'inscrire comme :

MEMBRE TITULAIRE......	30 francs par an	(rachat 300 francs).
— DONATEUR	100 — —	— 1.000 —
— BIENFAITEUR ...	500 — —	— 5.000 —

La Société, vu sa reconnaissance d'utilité publique, peut recevoir des dons et legs.

S'adresser, pour renseignements ou demandes d'adhésion à Mr le Dr Bousquet, 140, rue du Faubourg Saint-Honoré, Paris (8e) [téléphone : Élysées, 14-86].

PRINCIPALES RÉALISATIONS DE LA SOCIÉTÉ

(1926-1930)

I. — Construction du Laboratoire national de Contrôle des Médicaments (par souscription).

II. — Fondation des bourses annuelles :

Antoine Girard (3.000 francs en faveur d'un étudiant poursuivant des recherches dans un laboratoire de la Faculté).

Ferdinand Roques (2.000 francs en faveur d'un étudiant marié, en cours d'études ou poursuivant des recherches dans un Laboratoire de la Faculté).

III. — Subvention de 10.000 francs à la Bibliothèque.

IV. — Souscription pour les Laboratoires de recherches, permettant une subvention annuelle de 15.000 fr.

FACULTÉ DE PHARMACIE

ADMINISTRATION

MM. P. GUÉRIN, *Doyen*, ✠, ✪ I.
P. LEBEAU, *Assesseur*, O ✠, ✪ I.
P. DESPORT, *Secrétaire*, ✠, ✪ I.

PROFESSEURS

MM. GUÉRIN, ✠, ✪ I.......	Botanique générale.
BÉHAL, Membre de l'Institut, G O ✠, ✪ I.....	Chimie organique.
PERROT, O ✠, ✪ I.....	Histoire naturelle des médicaments
COUTIÈRE, O ✠, ✪ I...	Zoologie.
LEBEAU, O ✠, ✪ I.....	Pharmacie chimique.
BOUGAULT, ✠, ✪ I....	Chimie analytique.
GORIS, ✠, ✪ I........	Pharmacie galénique.
TASSILLY, O ✠, ✪ I..	Physique.
DAMIENS, ✠, ✪ I.....	Chimie minérale.
HÉRISSEY, O ✠, ✪ I..	Chimie biologique.
SOMMELET, ✠, ✪ I....	Hydrologie et Hygiène.
LUTZ, ✠, ✪ I..........	Cryptogamie et Microbiologie.
FABRE, ✪ I...........	Toxicologie.
LAUNOY, O ✠, ✪ I.....	Professeur sans chaire

Doyen honoraire :

M. RADAIS, O ✠, ✪ I.

Professeurs honoraires :

MM. DÉLÉPINE, O ✠, ✪ I.
GUERBET, O ✠, ✪ I.

CHARGÉS DE COURS

MM. Marc HONNORAT, ✠, ✪ I.	Législation et Déontologie pharmaceutiques.
LAUNOY, O ✠, ✪ I.....	Pharmacodynamie.
DELABY, ✠, ✪ I.......	Minéralogie.
BACH, ✪ I............	Microbiologie.

AGRÉGÉS EN EXERCICE

MM. DELABY, ✵, ✪ I.	MM. BACH, ✪ I.
PICON, ✪ I.	BEDEL, ✪ I.
MASCRÉ, ✪ I.	REGNIER, ✪ I.
FLEURY, ✪ I.	

CHEFS DES TRAVAUX PRATIQUES

MM. BEDEL, ✪ I.	Agrégé chargé des travaux pratiques de 1re année de chimie générale.
FLEURY, ✪ I. / RÉGNIER, ✪ I.	Agrégés, chargés des travaux de chimie analytique.
SOUÈGES, ✪ I.	Micrographie.
LEROUX, ✪ I.	Physique.
DEVAL, ✪ I.	Microbiologie.
DELABY, ✵, ✪ I. / PICON, ✪ I. / MASCRÉ, ✪ I.	Agrégés, chargés des travaux généraux de 4e année.

Bibliothécaire en chef : M. BERNARD, ✪ I.

L'Assemblée de la Faculté de Pharmacie de l'Université de Paris s'est réunie le 11 juillet 1932, dans la salle de ses séances, sous la présidence de M. Guérin, doyen, à l'effet d'entendre la lecture et de procéder à la discussion des rapports présentés par les jurys des divers concours qui ont eu lieu pour l'obtention des prix à décerner par la Faculté en 1932.

M. le Doyen a rappelé le geste généreux d'un de nos anciens confrères et amis L. Lafay, pharmacien à Paris, ancien élève de la Faculté, qui a bien voulu nous léguer une somme de 100.000 francs, dont les revenus sont partagés, chaque année, entre l'élève de 4e année qui a obtenu la médaille d'or et celui de 3e année qui remporte le prix des travaux pratiques de chimie analytique.

Il rappelle en outre que certains spécialistes ou fabricants de produits pharmaceutiques veulent bien, depuis quelque temps déjà, et par l'intermédiaire de la Société des Amis de la Faculté de Pharmacie, doter nos prix de Travaux pratiques de sommes importantes.

C'est ainsi que la maison Adrian, M. Henry Rogier, l'Office Commercial pharmaceutique, le Comptoir National de la Pharmacie française, MM. Couturieux, Comar et Cie, veulent bien mettre à notre disposition des sommes qui, variant de 500 à 1.000 et 4.000 francs, nous permettent d'agrémenter nos modestes médailles

C'est grâce à l'obligeance du Comptoir national de la pharmacie française que les prix de Travaux pratiques, (chimie des essais, chimie alimentaire, chimie biologique) ont pu être organisés et dotés de prix importants.

A la suite du compte rendu de ses opérations fait par chaque commission, l'Assemblée, délibérant sur les propositions qui lui étaient soumises, a arrêté la liste des lauréats des prix *accordés par l'État*, des prix de *Travaux pratiques* et des prix de *Fondation*.

L'Assemblée a désigné M. Fleury, agrégé, pour présenter le rapport général annuel sur la tenue et les résultats desdits concours. Ce document a été lu et approuvé, et l'Assemblée en a voté l'impression à la suite du Palmarès de 1932.

La délibération a été approuvée par décision ministérielle.

La remise des prix et médailles aux lauréats réunis a été faite, par M. Guérin, doyen de la Faculté. M. Desport, secrétaire, assistant M. le doyen Guérin, a proclamé les noms des étudiants ci-après :

PALMARÈS

CONCOURS ANNUEL DES PRIX

ANNÉE SCOLAIRE 1931-1932

I. — PRIX DE LA FACULTÉ



PREMIÈRE ANNÉE

Premier prix (50 francs de livres).

M. Guenin Jean, né le 11 novembre 1913, à Belfort.

Deuxième prix (30 francs de livres).

Ex æquo.
- Mlle Urbain (Geneviève), née le 29 novembre 1912, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).
- Mlle Bazin (Suzanne), née le 4 juillet 1912, à La Ferté-sous-Jouarre (Seine-et-Marne).

Mentions honorables.

M. Gallet (Paul), né le 20 avril 1911, à Alençon (Orne).
M. Delarras (Jacques), né le 20 janvier 1911, à Saint-Pourçain-sur-Sioule (Allier).
M. Bagros (Michel), né le 2 mai 1912, à Paris.

DEUXIÈME ANNÉE

Premier prix (95 francs de livres).

M. Joyon (René), né le 20 mai 1911 à Gannat (Allier).

Deuxième prix (30 francs de livres).

Mlle Bouchery (Élise), née le 7 janvier 1912, à Paris.

Mentions honorables.

Mlle Vischniac (Irène), née le 26 septembre 1911, à Paris.
Mlle Coulzonne (Geneviève), née le 15 août 1911, à Tholy (Vosges).

TROISIÈME ANNÉE

Premier prix (120 francs de livres).

M. Vialard-Goudon (André), né le 5 juillet 1910, à Frondenac (Gironde).

Deuxième prix (30 francs de livres).

Ex æquo
- Mlle Beauquesne (Lucienne), née le 21 juin 1910, à Noisy-le-Sec (Seine).
- M. Fauchet (Henri), né le 16 février 1911, à Bourges (Cher).

Mentions honorables.

M. Lafontaine (André), né le 12 août 1909, à Commentry (Allier).

M. Bloch (Georges), né le 2 octobre 1898, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).

QUATRIÈME ANNÉE

Premier prix.

(Médaille d'or remplacée provisoirement par 600 francs de livres)
et, en outre,
Prix LAFAY, dont le montant est de 3.800 francs.

Mlle Picandet (Marcelle), née le 18 septembre 1909, à Sallanches (Haute-Savoie).

Deuxième prix (30 francs de livres).

Mlle Zapp (Madeleine), née le 7 février 1911, à Paris.

Mentions honorables.

M. Boiseau (Paul), né le 22 avril 1909, à Saint-Malo (Nièvre).

M. Geneslay (Georges), né le 30 novembre 1908, à Saint-Pierre-sur-Dives (Calvados).

II. — PRIX DES TRAVAUX PRATIQUES

PREMIÈRE ANNÉE

CHIMIE GÉNÉRALE

Premier prix.

1 médaille d'argent et *une somme de 700 francs offerte par la Maison ADRIAN et Cie.*

Mlle Robin (Yvonne), née le 17 décembre 1912, à Paris.

Deuxième prix.

1 médaille d'argent et *une somme de 300 francs offerte par la Maison ADRIAN et Cie.*

Mlle Monjanel (Suzanne), née le 6 septembre 1911, à Paris.

Mentions honorables.

Mlle Lhote (Madeleine), née le 30 décembre 1910, à Villiers (Seine-et-Oise).

M. Brugerolle (Robert), né le 18 juin 1912, à Laudeyrat (Cantal).

Mme Huguet née Faroux (Jeanne), née le 8 juin 1900, à Sainte-Maure (Indre-et-Loire).

M. Stoltz (André), né le 26 août 1906, à Boulogne-sur-Seine (Seine).

M. Oudot (Jacques), né le 31 décembre 1913, à Melun (Seine-et-Marne).

Mlle Choix (Marguerite), née le 7 janvier 1910, à Alençon (Orne).

DEUXIÈME ANNÉE

PHYSIQUE

Premier prix.

1 médaille d'argent et *une somme de 700 francs offerte par M. Henry ROGIER.*

M. Piedefer (André), né le 17 juin 1908, à Châteaudun (Eure-et-Loir).

Deuxième prix.

1 médaille d'argent et *une somme de 300 francs offerte par M. Henry ROGIER.*

M. Chapellet (Jacques,) né le 7 février 1911. à Denain (Nord).

Mention honorable.

Mlle Cherion (Jeanne), née le 8 avril 1910, au Vendre (Allier).

TROISIÈME ANNÉE

CHIMIE ANALYTIQUE

Premier prix.

1 médaille d'argent et *en outre une somme de 1.900 francs représentant les arrérages du prix LAFAY.*

M. Hecquet (Guy), né le 25 mars 1910, à Abbeville (Somme).

Deuxième prix.

1 médaille d'argent et *une somme de 500 francs offerte par M. COUTURIEUX.*

Mlle Cado (Yvonne), née le 19 juin 1911, à Pontivy (Morbihan).

Mentions honorables.

M. Louis (Pierre), né le 6 février 1908, à Montereau-Faut-Yonne (Seine-et-Marne).

M. Paquet (Yves), né le 14 juillet 1910, à Valognes (Manche).

MICROGRAPHIE

Premier prix.

1 médaille d'argent et *une somme de 700 francs offerte par la Maison COMAR et le SYNDICAT GÉNÉRAL DE LA RÉGLEMENTATION.*

M. Crété (Pierre), né le 17 septembre 1910, à Cuillé (Mayenne).

Deuxième prix.

1 médaille d'argent et *une somme de 300 francs offerte par la Maison COMAR et le SYNDICAT GÉNÉRAL DE LA RÉGLEMENTATION.*

Ex æquo..
- Mlle Goris (Marthe), née le 26 juin 1909, à Paris.
- Mlle Authier (Geneviève), née le 26 juin 1908, à Anizy-le-Château (Aisne).

Mentions honorables.

M. GORIS (André), né le 20 août 1910, à Paris.

Mlle DUPETIT (Jeanne), née le 30 septembre 1907, à Ermont (Seine-et-Oise).

Mme HUYGHE née DESSIRIER (Jeanne), née le 23 novembre 1899 à Saint-Jean-de-Losne (Côte-d'Or).

Mlle CARETTE (Marie), née le 5 mai 1910, à Paris.

QUATRIÈME ANNÉE

MICROBIOLOGIE

Premier prix.

1 médaille d'argent et *une somme de 1.000 francs offerte par l'OFFICE COMMERCIAL PHARMACEUTIQUE.*

Ex æquo..
- Mlle SABLON (Nelly), née le 4 juin 1908, à Azazga (Algérie).
- M. ZINCK (Louis), né le 19 février 1906, à Saint-Maur-des-Fossés (Seine).

Deuxième prix.

1 médaille d'argent et *une somme de 500 francs offerte par l'OFFICE COMMERCIAL PHARMACEUTIQUE.*

Mlle ROCHE (Simone), née le 20 décembre 1908, à Paris.

Mentions honorables.

Mlle Morin (Hélène), née le 22 octobre 1910, à Paris.
M. Dessolin (Louis), né le 8 octobre 1909, à Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire).
M. Gillet (Ovide), né le 31 juillet 1909, à Charleville (Ardennes).
Mlle Raspail (Simone), né le 4 avril 1908, à Paris.
Mlle Bazille (Suzanne), née le 16 janvier 1910, à Paris.
M. Cabeza (Jean), né le 29 mars 1908, à Mâcon (Saône-et-Loire).

CHIMIE DES ESSAIS (PHARMACIE CHIMIQUE)

Premier prix.

1 médaille d'argent et *une somme de 1.000 francs offerte par le COMPTOIR NATIONAL DE LA PHARMACIE FRANÇAISE.*

M. Sicard (Marcel), né le 10 février 1907, aux Cayes (Haïti).

Deuxième prix.

1 médaille d'argent et *une somme de 300 francs offerte par le COMPTOIR NATIONAL DE LA PHARMACIE FRANÇAISE.*

Mlle Bazille (Suzanne), née le 16 janvier 1910, à Paris.

CHIMIE ALIMENTAIRE (BROMATOLOGIE ET HYDROLOGIE)

Premier prix.

1 médaille d'argent et *une somme de 1.000 francs offerte par le COMPTOIR NATIONAL DE LA PHARMACIE FRANÇAISE.*

Mlle Saint-Martin (Suzanne), née le 1er octobre 1910, à Buenos-Aires (République Argentine).

Deuxième prix.

1 médaille d'argent et *une somme de 300 francs offerte par le COMPTOIR NATIONAL DE LA PHARMACIE FRANÇAISE.*

Mlle Bazille (Suzanne), née le 16 janvier 1910, à Paris.

Mention honorable.

Mlle Roche (Simone), née le 20 décembre 1908, à Paris.

CHIMIE BIOLOGIQUE ET TOXICOLOGIE

Premier prix.

1 médaille d'argent et *une somme de 1.000 francs offerte par le COMPTOIR NATIONAL DE LA PHARMACIE FRANÇAISE.*

M. Thonnet (Joseph), né le 5 août 1909, à Gouzon (Creuse).

Deuxième prix.

1 médaille d'argent et *une somme de 300 francs offerte par le COMPTOIR NATIONAL DE LA PHARMACIE FRANÇAISE.*

Mlle Roche (Simone), née le 20 décembre 1908, à Paris.

III. — PRIX DE FONDATION

A) PRIX BUIGNET

Premier prix (700 francs).

M. Grangiens (André), né le 21 janvier 1911, à Paris.

Deuxième prix (400 francs).

Mlle Bouchery (Élise), né le 7 janvier 1912, à Paris.

B) PRIX DESPORTES

(525 francs).

M. Crété (Paul), né le 17 septembre 1910, à Cuillé (Mayenne).

C) PRIX FLON

Premier prix (600 francs).

M. Hamel (Robert), né le 24 août 1904, à Coutances (Manche).

Deuxième prix (300 francs).

Mlle Blot (Odile), née le 3 novembre 1906, à Marseille (Bouches-du-Rhône).

D) PRIX GOBLEY

(non décerné).

E) PRIX LAILLET

(600 francs.)

M. Audhoui (Albert), né le 5 novembre 1910, à Paris.

F) PRIX LAROZE

(900 francs.)

Mlle Blaignan (Suzanne), née le 6 août 1901, à Boulogne-sur-Gesse (Haute-Garonne).

G) PRIX MENIER

(4.000 francs.)

M. Truhaut (René), né le 23 mai 1909, à Pouzanges (Vendée).

H) PRIX LEBEAULT

(900 francs.)

M. Perraudin (Charles), né le 23 août 1911, à Autun (Saône-et-Loire).

Rapport de M. Fleury,

AGRÉGÉ,

SUR LES CONCOURS DES PRIX POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 1931-1932

MONSIEUR LE DOYEN,

MESSIEURS,

C'est grâce à une heureuse tradition, je ne puis me le dissimuler, et non au simple mérite, que j'ai aujourd'hui l'honneur de vous présenter le rapport sur les concours des prix, ramené chaque automne par le rythme régulier de notre vie scolaire ; je n'ai donc nullement l'intention d'innover en un tel sujet, et, mettant mes pas dans ceux de mes prédécesseurs, je vous donnerai d'abord lecture de la série des rapports sur nos divers prix et je terminerai par quelques rapides réflexions que m'a inspirées ce sujet.

PRIX DE LA FACULTÉ

PREMIÈRE ANNÉE

Jury : MM. Guérin, Coutière, Damiens.

Vingt candidats ont pris part aux épreuves écrites et aux épreuves pratiques, et neuf seulement aux épreuves de reconnaissance.

Les questions posées ont été les suivantes :

a) Épreuves écrites.

1° Physique : *Spectroscope. Description. Graduation* ;

2° Chimie : *Composés oxygénés du carbone* ;

3° Botanique : *La feuille* ;

4° Zoologie : *Hématozoaires*.

b) Épreuves pratiques.

Analyse qualitative d'un mélange de sels contenant : *acide phosphorique, acide nitrique, acide acétique, aluminium, calcium et potassium*.

Reconnaissance de 20 plantes fraîches, de 10 animaux et de 10 minéraux.

Les épreuves ont été satisfaisantes dans l'ensemble, et les candidats, classés en tête, ont mérité des notes relativement élevées.

Le jury a décidé d'accorder le premier prix à M. Jean GUÉNIN, (85 points sur 100), deux seconds prix à Mlles URBAIN et S. BAZIN (84 points).

Trois mentions sont attribuées à MM. P. GALLET (74 points), DELARASSE (63 points) et BAGROS (60 points).

DEUXIÈME ANNÉE

Jury : MM. GUÉRIN, BÉHAL, LEBEAU.

Huit candidats se sont présentés, quatre seulement ont subi la totalité des épreuves.

a) Épreuves écrites.

1° CHIMIE ORGANIQUE : *De l'isomérie physique ;*

2° PHARMACIE GALÉNIQUE : *Sirop simple préparé à froid. — Sirops officinaux préparés à partir de ce sirop simple à froid ;*

3° PHARMACIE CHIMIQUE : *Sulfures. Sulfites. Hyposulfites alcalins employés en pharmacie ;*

4° BOTANIQUE : *Les inflorescences.*

b) Épreuves pratiques.

1° *Titrage d'une liqueur de Labarraque au moyen d'une solution d'acide arsénieux non titrée, qui sera titrée comparativement à une solution d'iode titrée* ;

2° *Analyse qualitative d'une solution contenant du chlorate de baryum, des chlorures de calcium et de lithium* ;

3° *Reconnaissance de 20 plantes fraîches et de 20 produits de matière médicale.*

Le jury propose de décerner le premier prix à M. Joyon (75 points sur 100), le second prix à Mlle Bouchery (67 points sur 100) et une mention honorable à Mlle Vischniac (64 points sur 100) et à Mlle Coulzonne (60 points sur 100).

TROISIÈME ANNÉE

Jury : MM. Lebeau, Bougault, Goris.

Huit candidats se sont présentés et cinq ont pris part à toutes les épreuves du concours.

Celles-ci comportaient :

a) Épreuves écrites.

1° Chimie analytique : *Recherche et dosage de l'acide salicylique ajouté comme antiseptique dans les matières alimentaires* ;

2° Pharmacie galénique : *Teinture d'Aconit et teinture de Digitale* ;

3° Pharmacie chimique : *Chloroforme et chloral ;*

4° Matière médicale : *Plantes à thymol et à menthol.*

b) Épreuve orale.

Cryptogamie. — *Les ferments solubles chez les Champignons.*

c) **Épreuves pratiques.**

1° MATIÈRE MÉDICALE. — *Étude micrographique d'une tige de Conifère* (Biota orientalis), *détermination des éléments d'une poudre pharmaceutique : Poudre de noix vomique additionnée de Corozo, coque d'amande, farine de blé ;*

2° PHYSIQUE. — *Déterminer le pouvoir rotatoire spécifique d'un liquide actif sur la lumière polarisée :* **a)** *opérer avec un tube de deux décimètres;* **b)** *Prendre la densité du liquide par la méthode du flacon, à la température du laboratoire* (*densité de l'eau à cette température 0,997495*) ;

3° RECONNAISSANCE : *10 produits de pharmacie chimique, 10 de pharmacie galénique et 20 de matière médicale.*

Le total des points obtenus par les candidats est de 81 pour M. VIALARD-GOUDON, 77,50 pour Mlle BEAUQUESNE, 77 pour M. FAUCHER, 74 pour M. LAFONTAINE et 60 pour M. BLOCH.

En conséquence le jury propose d'attribuer :

Le premier prix à M. VIALARD-GOUDON ;

Le deuxième prix *ex æquo* à Mlle BEAUQUESNE et M. FAUCHET ;

Des mentions honorables à MM. LAFONTAINE et BLOCH.

QUATRIÈME ANNÉE

Jury : MM. HÉRISSEY, LUTZ, FABRE.

Six candidats se sont présentés et cinq ont subi toutes les épreuves.

a) Épreuves écrites.

1° Chimie biologique : *Les nucléoprotéides ;*

2° Toxicologie : *Toxicologie du chloroforme ;*

3° Hydrologie et hygiène : *Les diverses formes d'azote combiné rencontrées dans les eaux. Recherche et dosage.*

4° Microbiologie : *Antagonisme entre les bactéries et l'organisme animal : processus de défense spécifique ; défense humorale.*

b) Épreuves pratiques.

1° Bromatologie : *Déterminer l'origine d'un vinaigre ;*

2° Essai de médicaments : *Essai et dosage d'une chloramine. Diagnose de cinq médicaments (salicylate de magnésium, tannigène, iodure d'arsenic, argyrol, stovaïne).*

3° Analyse biologique : *1° Détermination d'un médicament organique éliminé par l'urine* ;

2° Dosage de l'acide phosphorique total d'une urine conservée sans antiseptique.

4° Microbiologie : **a)** *Identifier les espèces bactériennes en culture dans un tube de bouillon* (Bacille diphtérique + streptocoque) *;*

b) *Examen cytologique et bactériologique d'un pus en boîte de Petri* (pus d'abcès froid amicrobien) ;

c) *Identifier les espèces bactériennes en culture dans un tube de gélose incliné* (staphylocoque + streptocoque) ;

d) *Description et identification si possible d'une culture sur carotte* (Lichtheimia corymbifera).

Sur 100 points maximum, somme des points attribuables aux diverses épreuves, le total obtenu par les candidats est le suivant :

Mlle Picandet........	78 points
Mlle Zapp...........	76 points, 50
M. Boiseau...... ..	74 points, 75
M. Geneslay........	69 points, 50
Mlle Gautier	56 points, 80

En conséquence le jury propose de décerner le premier prix à Mlle Picandet, le deuxième prix à Mlle Zapp et deux mentions honorables à MM. Boiseau et Geneslay.

PRIX DES TRAVAUX PRATIQUES

PREMIÈRE ANNÉE

CHIMIE GÉNÉRALE

Vingt-six élèves ont été désignés par leurs notes antérieures pour prendre part au concours ; vingt-cinq se sont présentés.

Les épreuves ont été les suivantes :

1° *Analyse qualitative : bromure, sulfate, nitrate de magnésium, potassium et ammonium.*

2° *Préparation de carbonate de sodium et d'anhydride chromique.*

Le classement des candidats s'établit en tenant compte :

1° des notes de travail données par MM. les Assistants ;

2° des notes obtenues aux revues de produits ;

3° des résultats des concours de l'année ;

4° des résultats du concours final.

Le maximum des notes pouvant être acquises par les candidats est de 250 points.

Le maximum des notes pouvant être données pour les épreuves finales est de 80 points. Soit au total 330 points.

Le Jury propose de décerner :

Une première médaille à Mlle Robin Y. (298 points) ;

Une deuxième médaille à Mlle Monjanel (297 points) ;

Six mentions honorables à : Mlle Lhote (292 points), M. Brugerolle, Mme Huguet et M. Stoltz (289 points), M. Oudot et Mlle Choix (288 points).

DEUXIÈME ANNÉE

PHYSIQUE

Sur les 12 élèves désignés par leurs notes antérieures pour prendre part au concours, 9 se sont présentés et ont effectué la première épreuve :

Déterminer le pouvoir rotatoire spécifique α D *d'un liquide actif sur la lumière polarisée. Opérer avec un tube de deux décimètres.*

On prendra la densité du liquide par la méthode du flacon à la température du laboratoire, la densité de l'eau à cette température étant 0,998460.

A la suite de cette épreuve, cinq candidats ont été admis à subir l'épreuve définitive.

Déterminer, par la méthode cryoscopique, le poids moléculaire d'un corps soluble dans l'eau et non ionisable (*Urotropine : PM=140*).

En tenant compte des notes de laboratoire et d'interrogation ainsi que des épreuves du concours, le classement (maximum 200 points) s'est fait de la façon suivante :

M. Piedefer (167 points 5), M. Chappellet (161 points), Mlle Chérion, (159 points 5), M. Pejourié (158 points 5), M. Plazenet, (156 points).

Dans son ensemble, le concours a été très satisfaisant.

En conséquence, le jury propose d'attribuer une première médaille à M. Piedefer, une seconde médaille à M. Chappellet, et une mention honorable à Mlle Chérion.

TROISIÈME ANNÉE

CHIMIE ANALYTIQUE

Sur vingt élèves qui avaient été convoqués en raison de leurs notes antérieures, six ont remis des résultats.

Les épreuves ont été les suivantes :

1° *Dosage au moyen d'une solution de permanganate, du sel ferreux et du sel ferrique contenus dans une solution* ;

2° *Analyse qualitative d'une solution renfermant : étain, antimoine, baryum, calcium, acide chlorhydrique, acide bromhydrique, acide phosphorique.*

Le classement des élèves s'obtient en tenant compte : 1° des notes de travail données par MM. les Assistants, des résultats des analyses effectuées au cours de l'année et des notes d'interrogation (maximum 120 points) ; 2° des résultats du concours final (maximum 40 points). Le maximum total est donc de 160 points.

Le jury propose de décerner :

Une première médaille à M. Hecquet (131 points) ;

Une deuxième médaille à Mlle Cado (114 points) ;

Deux mentions honorables à : M. Louis (101 points) et Mlle Paquet (101 points).

MICROGRAPHIE

Trente élèves ont été convoqués, dix-sept ont pris part au concours, qui comportait les épreuves suivantes :

1° *Étude et détermination d'une tige d'Apocynacée* (Apocynum Cannabinum).

2° *Étude et détermination d'un fruit de graminée* (Orge).

Le classement des élèves a été fait en tenant compte : 1° des notes de travail et de cahier obtenues au cours des travaux pratiques (maximum 100 points) ; 2° des notes obtenues au concours de fin d'année (maximum 40 points) ; 3° des notes obtenues au concours final (maximum 60 points) ; soit, au total, un maximum de 200 points.

Le jury propose de décerner les récompenses suivantes :

Une première médaille à M. Crété (180 points) ;

Une deuxième médaille *ex æquo* à Mlles Goris et Authier (174 points).

Quatre mentions honorables à M. A. Goris (167 points), Mlle Dupetit et Mme Huyghe (165 points), Mlle Carette (160 points).

QUATRIÈME ANNÉE

MICROBIOLOGIE

Seize élèves désignés par leurs notes antérieures, ont été désignés pour prendre part au concours. Quinze ont subi la totalité des épreuves.

Celles-ci comprenaient :

1° *Examen cyto-bactériologique d'un crachat tuberculeux ;*

2° *Examen cyto-bactériologique d'un pus renfermant de rares éléments bactériens* ;

3° *Détermination d'une bactérie anaérobie en culture sur gélose Veillon et sur bouillon viande* (Vibrion septique) ;

4° *Détermination d'une bactérie aérobie en culture sur gélose inclinée* (Streptocoque pyogène) ;

5° Description et détermination, si possible, d'un champignon filamenteux en culture sur carotte. (Helicostylum piriforme);

6° Reconnaissance de dix préparations ou cultures.

Le jury a été heureux de constater le niveau élevé du concours ; les 15 candidats se classent relativement très près les uns des autres.

En se basant sur les notes antérieures données par MM. les Assistants, et sur celles obtenues aux différentes épreuves du concours le jury se propose d'accorder les récompenses suivantes :

Première médaille à Mlle Sablon (86 points 5 sur un total de 100), et M. Zinck (86 points 25);

Deuxième médaille à Mlle Roche (84 points).

Six mentions honorables à Mlle Morin (83 points), M. Dessolin (82 points), M. Gillet (81 points 5), Mlle Raspail (81 points), Mlle Bazille (80 points 5), M. Cabeza (80 points 5).

CHIMIE DES ESSAIS

(Pharmacie chimique.)

26 candidats choisis en raison de leurs notes de travaux pratiques ont été appelés à prendre part au concours.

11 candidats se sont présentés.

Les épreuves comprenaient :

1° L'analyse qualitative et quantitative de deux échantillons d'eau oxygénée, l'un comportant comme impuretés de l'arsenic et de l'acide hydrofluosilicique, l'autre ne comportant pas d'impureté mais ayant été préparé avec le complexe urée-eau oxygénée ;

2° *La diagnose de 4 médicaments : benzoate de mercure, théobromine, chlorhydrate d'héroïne et tartrate de soude et de potasse.*

M. Sicard a fourni les meilleurs résultats pour les diagnoses et pour la plupart des dosages et des essais de médicaments. Mlle Bazille, dont les dosages sont satisfaisants s'est montrée inférieure pour les essais qualitatifs et les diagnoses. Les points obtenus sont respectivement (sur 100) 84 et 75.

Dans ces conditions, nous avons l'honneur de vous proposer pour le premier prix M. Sicard et pour le second prix Mlle Bazille :

CHIMIE ALIMENTAIRE

(Bromatologie et Hydrologie.)

Sur les trente élèves convoqués au concours par leurs notes antérieures, onze se sont présentés et ont effectué l'épreuve.

Celle-ci comportait la *détermination des proportions respectives de glucose et de lactose contenus dans une solution.*

L'examen des rédactions préliminaires et des résultats obtenus a permis d'éliminer huit candidats.

Restaient en présence Mlles Bazille, Roche et Saint-Martin. Le classement a été fait en tenant compte : 1° des notes de résultats et d'application au travail obtenues au cours de l'année (sur 40 points) ; 2° de la rédaction préliminaire et des résultats de l'épreuve finale (sur 60 points) ; soit au total 100 points.

Le jury propose de décerner ;

Une première médaille à Mlle Saint-Martin (82 points) ;
Une seconde médaille à Mlle Bazille (76 points) ;
Une mention honorable à Mlle Roche (72 points).

CHIMIE BIOLOGIQUE ET TOXICOLOGIE

Vingt trois candidats, désignés par leurs notes antérieures, ont été appelés à prendre part au concours. Douze seulement se sont présentés. Les épreuves étaient les suivantes :

1° *Dosage de l'hémoglobine dans un sang ;*

2° *Dosage global de l'acétone et de l'acide acetylacétique dans une urine.*

Deux candidats : M. Thonnet (Joseph) et Mlle Roche (Simone) ont obtenu la meilleure moyenne pour l'ensemble de ces deux épreuves. Chacun des deux candidats a trouvé des chiffres exacts, au moins pour un des deux dosages, M. Thonnet pour le dosage de l'hémoglobine, Mlle Roche pour l'autre dosage.

En tenant compte de la valeur de la rédaction préliminaire et du compte rendu des épreuves remises par les candidats, nous proposons d'accorder le premier prix à M. Thonnet, et le deuxième prix à Mlle Roche.

PRIX DE FONDATION

PRIX BUIGNET

Jury : MM. Tassilly, Damiens et Fabre.

4 candidats se sont présentés et ont remis des copies. Deux d'entre elles ont retenu l'attention du jury.

La question posée était : *Décrire sommairement les phénomènes suivants en énonçant les lois qui s'y rattachent : réflexion régulière métallique et vitreuse, réfraction simple et*

et double réfraction, diffusion par réflexion et par transmission, dispersion, absorption (corps opaques et corps translucides).

M. Grangiens a traité le sujet dans l'ensemble avec exactitude et de façon très complète. Son exposé est bien rédigé et comporte des développements mathématiques suffisants.

La copie de Mlle Bouchery présente des qualités, le sujet est traité convenablement, bien présenté, mais rédigé de façon un peu plus élémentaire.

Le jury propose d'attribuer le premier prix à M. Grangiens et le second prix à Mlle Bouchery.

PRIX DESPORTES

Jury : MM. Guérin, Perrot et Lutz.

Deux candidats, MM. Crété et Legeay se sont présentés et ont pris part à toutes les épreuves.

Celles-ci comportaient les questions suivantes :

Écrit : *Poches sécrétrices et canaux sécréteurs. Modes de formation. Localisation et répartition dans le règne végétal.*

Épreuves pratiques : *Étude anatomique et détermination d'une tige de* Peperomia incana (*Pipéracées*). — *Étude d'un thalle de* Marchantia polymorpha *avec propagules et chapeaux mâles.*

Appréciation des cahiers de travaux pratiques de Micrographie des candidats.

Reconnaissance de 60 plantes fraîches.

Totalisant les points obtenus par chacun des concurrents dans ces diverses épreuves, on obtient les résultats suivants :

M. Crété 75 points 50, M. Legeay 59 points 25, sur un maximum de 100.

En conséquence, le jury propose d'attribuer le prix à M. Crété.

PRIX FLON

Jury : MM. Béhal, Lebeau, Hérissey.

Trois candidats se sont présentés : Mlle Odile Blot, Mlle Georgette Charles, et M. R. Hamel.

Les travaux remis par ces candidats sont des Thèses qui ont déjà été couronnées par l'obtention du diplôme de docteur de l'Université de Paris (Pharmacie).

Le mémoire de Mlle Charles, intitulé *Contribution à l'étude du phosphore sanguin appliqué à la physiologie et à pathologie* ne rentre pas dans le libellé du programme proposé par la Faculté en vue des candidatures au prix Flon. Aussi, malgré l'intérêt qu'il présente, le jury s'est-il, vu dès l'abord, dans la nécessité de ne pas retenir ce travail.

La thèse de Mlle Odile Blot, *Sur la caractérisation du sélénium dans les produits chimiques et certains minéraux*, a conduit a des résultats intéressants, relativement à la recherche et au dosage du sélénium accidentellement présent dans certains médicaments ou réactifs ; en ce qui concerne le dosage, l'auteur indique, comme méthode la plus favorable, celle qui consiste à utiliser le sulfate d'hydrazine qui précipite du sélénium libre qui peut être pesé.

M. R. Hamel présente un travail intitulé *Contribution à l'identification des acides arsiniques, des oxydes et des chlorures d'arsines.*

Les recherches exposées ont eu pour but l'étude d'une méthode permettant d'identifier les acides arsiniques et leurs dérivés, l'absence de point de fusion chez la plupart de ces composés rendant cette identification souvent très difficile. L'auteur a été amené à utiliser comme réactif la thioglycolanilide, produit d'obtention et de conservation faciles, qui fournit, au moins avec certains acides arsiniques (méthylarsinique, phénylarsinique et métatolylarsinique) des dérivés ayant l'avantage de posséder un point de fusion instantané caractéristique ; l'identification des composés obtenus peut être, en outre, confirmée par la détermination iodométrique de leur poids moléculaire.

Les recherches de Mlle O. Blot et de M. R. Hamel paraissent dignes d'être récompensées. Aussi, le jury propose-t-il de partager le prix entre les deux auteurs dans la proportion de deux tiers pour M. R. Hamel en raison de la plus grande originalité du travail de ce dernier, et de un tiers pour Mlle O. Blot.

PRIX LAILLET

ZOOLOGIE

Jury : MM. Coutière, Guérin et Launoy.

Deux candidats : M. A. Audhoui, Mlle L. Devillers ont accompli les deux épreuves du concours.

1° Composition écrite : *Animaux inoculateurs de trypanosomes et de leishmanies ;*

2° *Reconnaissance de 20 animaux (ou parties).*

Ont obtenu :

M. Audhoui	1°	55	(sur 60) ;
	2°	40	(sur 40).
Mlle Devillers	1°	30	(sur 60) ;
	2°	10	(sur 40).

Soit respectivement 95 et 40.

Les totaux font ressortir l'éclatante supériorité de M. Audhoui, qui a fait une composition écrite remarquable, et qui a reconnu tous les échantillons aveç une maitrise témoignant d'une longue fréquentation.

Le jury propose de décerner le prix à M. Audhoui.

PRIX LAROZE

Jury : MM. Lebeau, Bougault et Fabre.

Un seul travail a' été présenté au concours pour le prix Laroze.

Ce travail a pour auteur Mlle Suzanne Blaignan, et pour titre : *Contribution à l'étude du brome normal dans le règne végétal.*

La présence du brome normal dans les tissus animaux a été étudiée par M. Damiens, qui a pu doser cet élément parallèlement au chlore dans les tissus de plusieurs centaines d'animaux.

Pour compléter le cycle de cet élément dans la nature vivante, ces recherches devaient être poursuivies dans le règne végétal.

C'est le sujet de la thèse de Mlle Blaignan.

Dans un premier chapitre de son travail, Mlle BLAIGNAN rappelle la technique de dosage du brome, mise au point par M. DAMIENS, en indiquant les quelques variantes dictées par l'étude particulière des cas envisagés.

L'auteur décrit ensuite les recherches effectuées en collaboration avec M. DAMIENS sur les plantes et fruits comestibles.

Dans le deuxième chapitre, qui constitue la partie originale de cette thèse, Mlle S. BLAIGNAN s'est spécialement occupée des plantes médicinales, des produits galéniques, des engrais et des eaux naturelles.

Sur 77 échantillons de plantes médicinales tenant de 10 à 30 p. 100 d'eau, les quantités de brome ont varié de traces à 4 mg., 70 pour 100 grammes de matière sèche.

Les quantités de chlore déterminées comparativement sont également très variables, oscillant entre des traces et 1 g., 216 pour 100 grammes de matière sèche.

Le rapport atomique $\frac{1.000 \text{ at. Br.}}{1 \text{ at. Cl.}}$ se place entre 0,09 et 12,5.

Dans le cas de la digitale, on n'observe pas que la culture ait une influence appréciable sur la teneur en brome. Seule la différence constatée dans les expériences montre un rapport atomique plus élevé dans les plantes cultivées que dans les plantes sauvages.

Dans les feuilles de belladone, on observe des proportions de brome et de chlore relativement fortes. Par contre dans la racine de salsepareille elles sont comparativement très faibles.

Dans la famille des Solanées, et en particulier pour les feuilles, les échantillons examinés présentent des teneurs en brome assez élevées.

Examinant des extraits pharmaceutiques, la plus forte proportion de brome a été trouvée égale à 20 mg., 2 pour 100 grammes de matière sèche dans l'extrait de belladone et les rapports atomiques ont varié de 0,39 à 6,6.

Pour trois échantillons d'eaux, le rapport atomique a varié de 0,24 à 0,93,

L'analyse d'engrais variés a permis de mettre en évidence des valeurs exprimées ci-après :

	Engrais potassiques. —	Engrais azotés. —	Engrais phosphorés. —
Brome en mg. p. 100 gr. de matière sèche....	2,5–94,5	traces-4,6	0,04-0,16
Chlore en g. p. 100 de matière sèche........	38–57,2	traces-2,3	0,2-0,7
Rapport $\frac{1.000\ Br.}{Cl.}$......	0,65-1,9	0,46-4,5	5,7-22,8
Rapport $\frac{1.000\ at.\ Br.}{1\ at.\ Cl.}$..	0,31–0,84	0,20-1,99	2,53-10,1

Ces chiffres montrent que tous les engrais contiennent du brome. Ce sont les engrais potassiques qui en renferment la plus forte proportion, mais ce sont les engrais phosphorés dans lesquels le rapport atomique est le plus élevé.

Pour les plantes non cultivées qui ont été examinées, sur 21 échantillons, la proportion de brome a atteint au maximum 6 mg., 17 pour 100 grammes, ce qui correspond à des rapports atomiques oscillant entre 0,22 et 6,2.

Le fait que le brome est pratiquement constant dans les plantes non cultivées, que sa proportion peut y atteindre des valeurs relativement fortes, montre que si les engrais peuvent être regardés comme susceptibles d'apporter aux plantes des halogènes, ils n'en représentent pas la source la plus forte.

Dans le cycle naturel, il faut aussi faire intervenir l'influence des eaux et de facteurs encore indéterminés.

La feuille apparaît comme l'organe le plus riche en brome, puis viennent la racine et la tige, la fleur et le fruit, et enfin la graine.

Il faut toutefois remarquer que si l'on envisage le rapport atomique $\frac{1.000 \text{ at. Br.}}{1 \text{ at. Cl.}}$ c'est pour les graines que ce rapport atteint sa valeur maxima.

D'une manière générale ce rapport ne paraît pas subir de variations très importantes pour les différentes parties d'une même plante. Dans la tomate, cependant, on observe une exception très nette à ce sujet. la feuille montrant un rapport relativement élevé.

Ce travail d'analyse est conduit avec méthode et présenté avec clarté. Il fournit des documents fort intéressants, relatifs à la répartition du brome dans le règne végétal.

Votre commission estime que le travail de Mlle Blaignan répond, par son objet, aux conditions du prix Laroze, et qu'il mérite d'être récompensé par l'attribution à son auteur, de la totalité du montant du prix.

PRIX MENIER

Jury : MM. Guérin, Perrot, Coutière, Goris et Lutz.

Un candidat, M. Truhaut, a déposé un mémoire sur le sujet proposé par la Faculté : *Les plantes à berbérine.*

Après un historique et une mise au point bibliographique consciencieuse de la question, M. Truhaut étudie les réactifs permettant la caractérisation et la localisation de la berbérine. Il montre que les diverses réactions microchimiques proposées jusqu'ici, entre autres celles de Klunge (eau chlorée en milieu chlorhydrique ou sulfurique) présentent certaines imperfections qui en rendent l'emploi assez peu précis.

Il leur fait cependant appel pour tenter, sans grand succès d'ailleurs, d'augmenter la liste des plantes dans lesquelles Bauer avait signalé la berbérine. Il étudie

ensuite la localisation de ce principe dans les *Berberis vulgaris, B. aristata, Mahonia aquifolium* et *M. Fortunei* par l'action du réactif de Klunge, puis par l'ammoniaque, qui colore en brun la berbérine.

Cette partie du travail eût cependant gagné à être un peu plus fouillée et la critique des réactions de localisation appuyée par quelques recherches personnelles tendant à l'obtention d'un réactif possédant une meilleure électivité.

La reconnaissance (30 produits de matière médicale et 10 plantes fraîches) et la dissertation (*Le rhizome de Fougère mâle*) ont été excellentes, le candidat n'ayant nommé que deux produits à faux et ayant mérité 9 sur 10 pour sa dissertation, ce qui porte à 80 le total de ses points sur un maximum de 100.

En conséquence le jury propose d'attribuer le prix Menier à M. Truhaut.

PRIX LEBEAULT

Pharmacie

Jury : MM. Lebeau, Goris et Hérissey.

Deux candidats se sont présentés : MM. Crété et Perraudin.

Composition écrite : *Des préparations galéniques d'opium. Morphine et codéine et produits dérivés ; préparations magistrales à partir de ces alcaloïdes.*

Reconnaissance : *Dix médicaments chimiques et dix médicaments galéniques.*

Les compositions des deux candidats, très bonnes dans l'ensemble, présentent des valeurs assez voisines l'une de l'autre ; toutefois, celle de M. Perraudin, très bien ordonnée, est un peu supérieure à celle de M. Crété, qui est peut-être plus fournie, mais contient un certain nombre de légères erreurs.

A l'épreuve de reconnaissance, M. Perraudin (13 points sur 20), s'est montré supérieur à M. Crété (10 points).

Le jury propose d'attribuer le prix Lebeault à M. Perraudin.

Messieurs,

« Si les jours se suivent sans se ressembler, il n'en est pas de même des rapports annuels sur les prix de l'École et je suis forcé d'avouer que celui que je vais avoir l'honneur de vous présenter différera fort peu de ceux des années précédentes. »

Ces paroles, Messieurs, ne sont pas de votre rapporteur, mais un mot seulement, celui d'École au lieu de Faculté, permet de les dater de l'époque d'avant-guerre. Ce sont celles que prononçait au début du rapport sur les prix pour l'année scolaire 1901-1902, voici exactement 30 ans, mon ancien maître le regretté professeur Grimbert.

Est-il bien utile d'aligner à nouveau des chiffres qui montreraient que, malgré les transformations des prix de l'École en prix de la Faculté, l'ardeur de nos étudiants à briguer ces récompenses n'a pas sensiblement varié depuis 30 ans et même depuis 40, si j'en crois les graphiques si

suggestifs remontant jusqu'à l'année 1890, que l'on trouve dans le rapport rempli d'aperçus ingénieux de M. le professeur Coutière pour l'année 1900-1901.

N'y a-t-il pas lieu, plutôt que de s'en étonner, d'admettre cette constatation comme un fait, un fait aussi bien établi que ceux que nous sommes accoutumés de rencontrer au cours d'une recherche scientifique et pour laquelle nous n'avons pas l'habitude d'accuser « le malheur des temps ».

Ce fait n'indique-t-il pas simplement la constance « qualitative », puis-je dire, de notre population scolaire constante qui n'a pas été modifiée par l'apparition, remontant à une dizaine d'années, dans cette population d'une forte proportion d'élément féminin, montrant ainsi une fois de plus que le sexe dit faible n'est en cette circonstance ni meilleur ni pire que le sexe dit fort.

Si nous évoquons d'ailleurs nos souvenirs au moment où nous étions de l'autre côté de la barricade, en ayant soin de gratter un peu cette patine qui, malgré nous, enjolive ces temps déjà lointains, ne retrouverons-nous pas l'image à peine modifiée de nos étudiants d'aujourd'hui, avec chez la plupart, l'unique souci, comme le disait un de mes prédécesseurs immédiats « d'acquérir sans éclat un diplôme pour en tirer rapidement le meilleur profit » et, ajouterai-je, tout en profitant autant que possible de leur liberté d'étudiant.

Mais de ce fait qui, pour moi, s'impose avec la netteté de l'évidence, il est possible, me semble-t-il, de tirer des conséquences pratiques relativement à l'objet qui nous préoccupe : il est bien, en effet, de chercher à susciter, parmi nos élèves, un nombre accru de candidats, grâce à toute une série de moyens ingénieux que nous pouvons glaner abondamment chez nos prédécesseurs telle qu'une publicité bien organisée, des avantages aussi bien pécuniaires que moraux, une liaison avec les examens de fin d'année par exemple, etc.

Mais il serait mieux, je crois. de tenter de modifier la composition de notre population scolaire et le moyen principal me paraît être d'améliorer son recrutement. C'est précisément la voie dans laquelle, fort sagement, votre Conseil paraît décidé à entrer en cherchant par une série de mesures appropriées à relever le niveau des examens, en particulier ceux de première année.

Si l'on persiste dans cette voie qui me paraît être la bonne, le relèvement du pourcentage des candidats à nos prix, invariable depuis près de 40 ans. serait obtenu, non pas en cherchant à augmentér pour ainsi dire artificiellement ceux-ci danss une population de composition constante, mais en modifiant cette composition par l'élimination automatique des non-valeurs.

Mais si chacun de nous s'est successivement penché depuis des années avec tant de sollicitude inquiète sur ce problème du recrutement des candidats à nos prix, ce n'est pas pour le vain plaisir, « sportif », dirai-je, de voir s'affronter des équipes bien entrainées, c'est qu'en réalité la question est plus haute. Il s'agit du problème primordial de la formation des élites dont, en dernière analyse, dépend le sort d'une profession. Ce problème, à l'heure actuelle, s'impose à nous, comme vous le savez, avec une acuité renouvelée et le seul but de ces modestes réflexions a été de dégager les quelques conclusions qui résultent de l'enquête menée avec tant de soin et de conscience par la longue série de mes prédécesseurs, avec l'espoir tenace de voir se réaliser enfin une amélioration dont les heureuses conséquences se feraient sentir, en dehors même de notre Faculté, sur le relèvement moral de notre profession.

NOTICE

SUR LES PRIX DE FONDATION

INSTITUÉS

PRÈS LA FACULTÉ DE PHARMACIE

DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

Prix Menier

(4.000 francs et une médaille d'argent.)

Par une lettre, en date du 4 novembre 1859, M. Menier, pharmacien-droguiste à Paris, offrait à la Faculté de Pharmacie un coupon de rente de 500 francs pour la fondation d'un prix spécial de Matière médicale, à décerner annuellement sous son nom.

Un décret du 17 décembre 1859, autorisa la Faculté, alors École de Pharmacie, à accepter cette fondation.

L'article 2 stipulait que, lorsque le prix ne serait pas attribué, les arrérages de la rente seraient capitalisés pour augmenter la valeur du prix à décerner les années suivantes.

En outre, un arrêté ministériel, en date du 18 février 1866, autorisait la Faculté à décerner au lauréat du *prix Menier* une médaille d'argent, dont la valeur serait également prélevée sur les arrérages de la rente.

Par suite de ces dispositions, la valeur annuelle du *prix Menier* s'est trouvée portée à 800 francs, plus une médaille d'argent. Grâce à une nouvelle libéralité de M. Gaston Menier, sénateur, elle atteint actuellement 4.000 francs, indépendamment de la médaille.

Sont admis à concourir en vue de l'obtention dudit prix, les élèves ayant pris au moins quatre inscriptions dans une Faculté de Pharmacie (Faculté, Faculté mixte, École de plein exercice ou École préparatoire).

Le programme du concours comporte trois épreuves :

1° Un mémoire sur un sujet d'histoire naturelle médicale donné chaque année par l'École, mais pour la seconde année qui suit. Ce mémoire sera remis par les candidats au moment de leur inscription au secrétariat;

2° La reconnaissance d'un certain nombre d'objets de matière médicale.

3° L'histoire particulière, faite oralement, de quelques-unes des substances précédentes, en indiquant les meilleures sortes commerciales, les falsifications dont elles peuvent être l'objet et les moyens de les reconnaître.

Le sujet choisi par la Faculté pour l'année 1932 était le suivant : *Les plantes à berbérine.*

Pour 1933, le sujet est le suivant : *Les Ménispermacées médicinales et toxiques.* — Pour 1934 : *Les Lythracées médicinales autres que le Henné.*

Prix Laillet

(600 francs.)

Aux termes de son testament, en date du 4 mars 1866, M. Laillet (Frédéric-Edmée), ancien pharmacien à Paris, léguait à la Faculté de Pharmacie de Paris une somme de 20.000 francs, pour la fondation de deux prix annuels d'une valeur de 500 francs.

Par décret du 20 avril 1876, le Ministre de l'Instruction publique était autorisé à accepter ce legs au nom de l'État.

Toutefois, en suite d'un jugement rendu par le tribunal de Pithiviers, le 7 janvier 1881, le montant dudit legs s'est trouvé réduit à la somme de 14.278 fr. 50.

La rente, qui alors ne dépassait pas 500 francs, fut appliquée, par arrêté du 24 mars 1882, à l'institution d'un prix annuel de même valeur qui, sous la dénomination de son fondateur, devait être affecté alternativement à la Pharmacie et à la Zoologie. La valeur du prix est maintenant de 600 francs. En 1932, le prix est alloué à la Zoologie, en 1933, il sera alloué à la Pharmacie.

Le règlement qui détermine la nature des épreuves admet les seuls élèves de 3e année à concourir en vue de l'obtention du *prix Laillet*.

Prix Laroze

(900 francs.)

Par un testament olographe, du 20 avril 1868, M. Paul Laroze, ancien pharmacien, décédé à Paris le 27 février 1871, a légué à la Faculté de Pharmacie de Paris, alors École supérieure, une somme de 10.000 francs, pour la fondation d'un prix annuel, qui a été porté successivement de 500 à 900 francs, à décerner sous son nom, au meilleur mémoire écrit en français, imprimé ou manuscrit, sur l'analyse qualitative ou quantitative, pour tâcher de prévenir les erreurs dans les rapports ou analyses chimiques. Si le mémoire est imprimé, il ne devra pas avoir plus de trois ans de date.

Un décret, en date du 31 janvier 1874, a autorisé l'acceptation du legs. L'Assemblée de la Faculté désigne chaque année la branche de la science dans laquelle les concurrents, qui devront être reçus pharmaciens de 1re ou de 2e classe, ou élèves inscrits dans une Faculté de pharmacie de France, choisiront leur sujet.

En 1933, les candidats devront traiter un sujet d'analyse *qualitative.*

Les mémoires doivent être déposés au Secrétariat avant le 1er juin.

Prix Gobley

(Biennal, 2.700 francs.)

M. Gobley, membre de l'Académie de Médecine, ancien agrégé de l'École supérieure de Pharmacie de Paris, décédé le 1er septembre 1876, léguait à ladite École, actuellement Faculté, par un testament olographe en date du 28 novembre 1872, une rente annuelle et perpétuelle de 1.000 francs en 3 %, exempte de tous frais, destinée à fonder, près cet établissement, un prix dont le montant est aujourd'hui de 2.700 francs qui serait décerné, tous les deux ans, à l'auteur du meilleur travail, soit sur un sujet proposé par la Faculté, soit sur un sujet quelconque se rattachant aux sciences pharmacologiques.

L'acceptation de cette fondation fut autorisée par décret du 26 juin 1877.

Les mémoires doivent être déposés au Secrétariat avant le 1er juin.

Le *prix Gobley* n'a pas été décerné en 1932.

La Faculté a maintenu pour 1933 le sujet suivant :

Étude d'un principe chimique utilisé en pharmacie.

Prix Lebeault

(*600 francs.*)

Par testament olographe en date du 22 octobre 1874, M. Lebeault (Joseph), pharmacien à Paris, décédé le 20 juin 1875, léguait à la Faculté de Pharmacie, alors École supérieure, une somme de 10.000 francs, dont l'acceptation au nom de l'État fut autorisée par un décret du 8 février 1877, au profit de cet établissement.

Le décret stipulait que la dite somme serait placée en rente 3 % sur l'État, et les arrérages affectés à la fondation d'un prix annuel, dont la valeur est aujourd'hui de 600 francs, qui serait décerné aux élèves de ladite Faculté, à la suite d'un concours portant alternativement sur la Pharmacie et sur la Zoologie médicale. En 1933, le prix sera attribué à la Zoologie médicale.

Sont seuls admis à prendre part au concours, dans les conditions déterminées par un règlement spécial, les élèves de 3e année.

Prix Desportes

(*525 francs.*)

M. Desportes (Eugène-Henry), membre de l'Académie de Médecine, par un acte notarié en date du 2 décembre 1874, avait fait don à l'École supérieure de Pharmacie de Paris, actuellement Faculté, d'un titre de rente de 700 francs (1) pour la fondation d'un prix annuel de pareille somme à décerner, après concours, à un élève de cet établissement.

(1) Par suite des conversions successives de la rente 5 p. 100 sur l'État français, la valeur du *prix Desportes* a été réduite à un produit annuel de 525 francs.

L'acceptation de cette libéralité par le Ministre de l'Instruction publique, au nom de l'État, fut autorisée par un décret du 22 janvier 1875.

En outre, un arrêté en date du 14 juillet 1875, portant règlement du concours, disposait que le *prix Desportes*, qui pourrait être augmenté du montant des arrérages provenant de la valeur des prix non distribués antérieurement, serait décerné à l'élève « qui se serait le plus distingué dans les travaux pratiques de micrographie, dans les études de botanique générale, anatomie, organographie et physiologie et dans la connaissance des plantes ». Le prix ne peut être partagé.

Tous les élèves appelés à suivre, pendant l'année scolaire, les travaux pratiques de micrographie sont admis à prendre part au concours.

Prix Henri Buignet

(1er prix : 700 francs ; 2e prix : 400 francs.)

Par un acte notarié du 19 mai 1877, Mme Halfais (Amélie-Louise), veuve de M. Buignet (Henri), en son vivant professeur de physique à l'École supérieure de Pharmacie de Paris, actuellement Faculté de Pharmacie, faisait donation à ladite École, d'un titre de 1.000 francs de rente 3 °/₀ sur l'État français, pour la fondation de deux prix annuels de Physique, l'un de 600 francs, porté aujourd'hui à 700 francs, l'autre de 400 francs, à décerner, après concours, à deux élèves de cet établissement, sous le titre de *prix Henri Buignet*.

Un décret, en date du 18 juillet 1877, autorisa le Ministre de l'Instruction publique à accepter cette donation.

Les élèves qui ont suivi avec assiduité les manipulations de Physique de l'année, sont seuls admis à prendre part au concours.

Prix Flon

(*900 francs*.)

Par un testament olographe en date du 20 août 1846, M. Flon (Pierre-François-Henri), ancien pharmacien, décédé à Paris, le 5 juillet 1851, avait légué à l'École de Pharmacie, aujourd'hui Faculté, la nue propriété d'une somme de 16.000 francs, pour fonder, sous son nom, un prix annuel et perpétuel en faveur du « meilleur mémoire sur une question de Chimie ou de Physique appliquée aux arts et à l'industrie, alternativement ».

Par un décret du 8 juin 1854, délibéré en Conseil d'État, le Directeur de l'École de Pharmacie était autorisé à accepter ledit legs, mais jusqu'à concurrence d'une somme de 13.000 fr. seulement, laquelle, en tenant compte de la capitalisation des arrérages non distribués, produit un revenu annuel de 900 francs, qui constitue la valeur du prix accordé au lauréat.

Aux termes du règlement du concours, sont admis à y prendre part les pharmaciens et les étudiants en pharmacie en cours de scolarité.

La question à traiter par les candidats, arrêtée par la Faculté, est publiée annuellement pour chacune des spécialités scientifiques désignées par le fondateur.

Les candidats doivent déposer leur mémoire avant le 1er juin.

Le sujet choisi par la Faculté pour 1933 est le suivant :

« *Sur une application avantageuse de la chimie ou de la physique à la production ou à l'étude de composés chimiques pouvant servir comme médicaments.* »

Legs Le Mettais

Par son testament en date du 1er janvier 1888, M. Le Mettais (Pol-Édouard), en son vivant pharmacien à Paris, a légué, à la Faculté de Pharmacie de Paris, une somme de 200.000 francs. Le revenu de ce capital, suivant les intentions du généreux donateur, doit être employé « au perfectionnement des études des jeunes gens que la Faculté jugera les plus dignes de cette faveur ».

Un décret du 7 mars 1891 a autorisé la Faculté à accepter cette libéralité.

Par une délibération du 13 mars 1919, le Conseil a fixé ainsi qu'il suit les règles qui servent de base à la délivrance des arrérages.

Le Conseil de la Faculté statue, au cours de ses séances, sur les propositions de répartition des revenus de la fondation Le Mettais *qui lui sont faites par les professeurs de la Faculté*. Il fixe la quotité des sommes à attibuer à chacun des jeunes bénéficiaires du legs et dont ceux-ci auront la libre disposition. Il donne également l'autorisation d'achat des appareils d'un caractère permanent qui, dans les divers laboratoires, devront servir au perfectionnement des études des jeunes gens qui y travaillent. Les sommes consacrées à ces achats ne pourront, en aucun cas, dépasser le tiers du revenu disponible dans l'année.

Il appartient aux jeunes gens qui ont des titres à faire valoir à la donation Le Mettais de se mettre en instance, soit auprès du professeur dans le laboratoire duquel ils désirent travailler, soit auprès de l'administration de la Faculté.

Par une décision de l'Assemblée de la Faculté, en date du 16 juillet 1903, ne sont pas admis à concourir en vue d'un prix

de Fondation, les membres du corps enseignant (professeurs titulaires, adjoints ou suppléants, agrégés, chargés de cours, maîtres de conférences).



1932. MELUN. IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE. — Ph. 1712